

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE CADARACHE

PROGRAMME PREVISIONNEL D'ACTIVITE 2020

La CLI de Cadarache est chargée, en application des articles L.125-17 et suivants et R.125.50 et suivants du code de l'environnement, d'une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement.

Cette mission s'exerce d'une part pour le site nucléaire de Cadarache implanté sur la commune de Saint-Paul-lez-Durance, dédié à la recherche dans les domaines de la fission nucléaire, de la fusion nucléaire et des énergies renouvelables, comprenant le Centre CEA et l'installation ITER, et d'autre part pour l'ionisateur industriel Gammaster, implanté à Marseille (14^e).

Conformément à l'article R.125-64 du code de l'environnement, la CLI arrête le programme prévisionnel d'activité suivant pour 2020.

1. SUIVI DES INSTALLATIONS NUCLEAIRES

La mission de suivi est principalement assurée dans le cadre de la Commission Environnementale et Technique (CET) pour le CEA, présidée par M. Bruguera (Vice-président : M. Hannecart), et de la CET pour ITER, présidée par M. Coletti (Vice-président : M. Thys).

La CLI a un droit d'accès à tous les documents communicables relatifs aux activités nucléaires sur les sites de Cadarache et de Gammaster, Installation nucléaire de base (INB) implantée à Marseille. Le suivi des installations s'exerce principalement sur la base des informations communiquées par les exploitants nucléaires, l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) et les autres services de l'Etat (Préfecture) en application des dispositions du code de l'environnement, de la réglementation et des autorisations de rejets relatives aux Installations nucléaires de base (INB).

En 2020, la mission de suivi portera notamment sur les points suivants :

- Bilans annuels 2019 des exploitants ;
- Evènements significatifs déclarés par les exploitants ;
- Bilan des contrôles des installations ;
- Chantiers de construction (ITER et RJH) ;
- Chantiers de démantèlement et gestion des déchets TFA ;
- Exercice PPI de Cadarache ;
- Visites d'installations.

Il est proposé la création de trois bases de données sur fichier Excel dont l'un des buts est la détection de signaux faibles permettant une détection prédictive de "possibilité d'évolution plus marquée" :

1. Fiche identité chronologique des dates clefs par INB
2. Classement chronologique documenté des événements significatifs

3. Classement chronologique inspections documentées des inspections de l'ASN
Des clés de tris automatisées permettront des sélections à la carte.

A. Bilans annuels 2019 des exploitants nucléaires

La CLI examinera dans le cadre des CET, les bilans annuels communiqués par les exploitants nucléaires en application du code de l'environnement (art. L120-1 et suivants, L125-10, L125-15, L125-17 et suivants) ou des arrêtés d'autorisation de rejets concernant les installations suivantes :

- INB exploitées par le CEA Cadarache ;
- INB 174 ITER exploitée par ITER Organization ;
- INB 147 GAMMASTER exploitée par la société Synergy Health Marseille.

Pour ce qui concerne l'Installation Nucléaire de Base Secrète Propulsion Nucléaire (INBS-PN) de Cadarache, dont l'exploitant est le CEA DAM Ile de France, la CLI demandera conformément à l'article 4, al. 4, du décret n°2001-592 du 5 juillet 2001 relatif à la sûreté et à la radioprotection des activités nucléaires intéressant la défense, une présentation du bilan annuel de la sûreté nucléaire, des risques d'origine radiologique et des rejets produits par l'installation, ainsi que des mesures prises pour en réduire les impacts, prescrit par l'article 5 du même décret. Cette présentation pourra être faite dans le cadre d'une réunion commune avec la Commission d'Information auprès de l'INBS.

B. Evènements significatifs

Tous les évènements significatifs relatifs à la sûreté, la radioprotection ou l'environnement survenant dans les installations sont déclarés à l'ASN par les exploitants et les déclarations sont communiquées à la CLI. Ces déclarations seront diffusées aux membres de la CET concernée ainsi qu'aux autres membres de la CLI qui en feront la demande en début d'année.

Quel que soit leur niveau de classement, les évènements significatifs seront examinés dans le cadre de la Commission, et il sera demandé à l'exploitant une présentation des faits et les actions correctives engagées.

A partir du niveau 1 de l'échelle INES, les déclarations seront diffusées à tous les membres de la CLI et il sera demandé à l'exploitant la communication du compte rendu d'évènement significatif (CRES). En application de l'article L125-25-1 du code de l'environnement, la CLI pourra demander une visite de l'installation concernée avec présentation des circonstances de l'évènement ainsi que les mesures prises pour y remédier et en limiter les effets.

En cas d'incident de niveau 2 ou plus, le Bureau de la CLI se réunira sans délai et une séance plénière extraordinaire de la CLI se réunira dans les 30 jours.

C. Bilan du contrôle des installations

Les lettres de suite des inspections de l'ASN sont communiquées à la CLI. Elles seront diffusées aux membres de la CET concernée ainsi qu'aux autres membres de la CLI qui en feront la demande en début d'année, et pourront être examinées dans le cadre de cette Commission.

Il sera demandé à l'ASN une présentation du bilan 2019 des inspections. Une présentation particulière sera demandée pour les inspections de revue.

Cette présentation pourra intervenir lors d'une réunion commune avec la CI de Cadarache où sera également présenté le bilan des contrôles de la DSND sur l'INBS-PN.

La CLI demandera à l'ASN et aux exploitants de pouvoir participer en 2020, avec des observateurs à une inspection, sous réserve de l'accord des exploitants nucléaires. Les observateurs seront choisis par le Bureau parmi une liste de membres consultés auparavant.

Bien que le CEA n'ait pas accepté jusqu'à présent la participation de membres de la CLI à une inspection, la demande sera renouvelée en 2020 auprès du nouvel administrateur général du CEA et du nouveau Directeur du centre de Cadarache, en concertation avec les CLI des autres Centres du CEA et l'ANCCLI.

D. Chantiers en construction

Deux INB dédiées à la recherche sont actuellement en construction sur le site de Cadarache : RJH et ITER.

a. Réacteur Jules Horowitz (RJH)

Le réacteur Jules Horowitz (RJH - INB 172) est une installation du CEA qui sera dédiée aux recherches sur les combustibles et matériaux ainsi qu'à la production de radioéléments pour la médecine.

Il sera demandé au CEA de faire un point sur l'avancement du projet avec visite du chantier.

b. ITER (INB 174)

Il sera demandé à ITER Organization de présenter les sujets suivants :

- Avancement du projet ;
- Visite du chantier et des installations en fonctionnement ;
- Fabrication des composants dans les pays partenaires ;
- Programmes de recherche associés (WEST, JET et IFMI) ;
- Système de chauffage du plasma ;
- Modèle de dispersion des rejets gazeux (démonstration) ;
- Interaction plasma-parois ;
- Disruption et système d'évitement.
- 2^e partie de la présentation sur la fusion nucléaire (M. Pitts).

Il sera demandé à l'ASN et à ITER Organization de permettre la participation de deux membres de la CLI à une inspection.

Il sera demandé aux différents acteurs chargés d'accompagner le projet sur le territoire (Pouvoirs publics, Agence ITER France), de présenter à la CLI les informations suivantes :

- Retombées économiques, sociales et scientifiques locales ;
- Conditions de logement et de transport des travailleurs du chantier.

Il sera demandé aux services de l'inspection du travail (DIRECCTE) de présenter les bilans 2018 et 2019 des contrôles réalisés sur les différents chantiers de Cadarache (ITER et Centre CEA).

E. Exercice PPI

Aucun exercice PPI n'a été planifié pour 2020 concernant Cadarache.

La CLI demandera à la Préfecture un point sur la distribution des comprimés d'iode engagés en 2017, notamment auprès des entreprises et établissements, et la campagne d'information du public (plaquette PPI).

La CLI demandera au Préfet des Bouches-du-Rhône à participer en tant qu'acteur au prochain exercice PPI afin de tester le rôle de la CLI dans l'information du public en situation de crise. Elle demandera à participer aux réunions préparatoires organisées par la Préfecture.

F. Visites d'installations

Il sera demandé aux exploitants nucléaires d'organiser en 2020 pour les membres de la CLI, les visites suivantes :

- Chantier ITER ;
- Centre CEA :
 - INB Eole-Minerve INB 42-95,
 - STD INB 37A (présentation des actions correctives suites aux événements de chute de colis (niveau 1) et impossibilité de réaliser des contrôles périodiques),
 - Parc d'entreposage INB 56 (avancement des travaux de reprise des déchets et d'assainissement, et suivi des eaux souterraines),
 - CABRI INB 24 (présentation des actions à réaliser entre deux essais, et suivi des eaux souterraines)
 - Bâtiments du centre de secours actuel et ceux de repli (zone du RJH ou autre), en attente de la construction du Centre d'Intervention et de Secours).
 - Installations du réseau de distribution électrique du centre (réseau RTE, poste électrique 63/15kV, réseaux et groupes de secours ou mobiles propres aux installations).
 - ICPE 312 suivi par la DREAL.
 - ICPE West lié au programme ITER

D'autres visites pourront être demandées en cas d'incident de niveau 1, en application de l'article L125-25-1 du code de l'environnement.

2. AUTRES ACTIONS

A. ICPE

Il sera demandé à la DREAL PACA une présentation des bilans 2018 et 2019 des contrôles réalisés sur les ICPE implantées à Cadarache (CEA et ITER), en complément de la présentation du bilan de l'ASN.

B. Plan de déplacement

Il sera demandé au CEA Cadarache et à ITER Organization de présenter à la CLI le Plan de déplacement interentreprises (PDIE) pour le site de Cadarache, ou le Plan de déplacement d'entreprise (PDE) en l'absence de PDIE.

3. INFORMATION DU PUBLIC

La mission d'information du public est mise en œuvre par la Commission Information du Public (CIP), présidée par Mme Noé (Vice-présidente : Mme Tellier)

L'information du public sur les travaux de la CLI est notamment assurée par le site Internet cli-cadarache.org, les réseaux sociaux et le trimestriel d'information *CLIC info*.

En 2020, la CLI développera les actions suivantes :

- Amélioration du CLIC info ;
- Création de panneaux d'exposition complémentaires ;
- Développement des animations pédagogiques ;
- Organisation de rencontres-débats ;
- Participation à des manifestations diverses ;
- Développement des relations avec les médias locaux.

A. CLIC info

Pour améliorer la lisibilité du CLIC info, le recours à des journalistes et des illustrateurs professionnels pour la rédaction et l'illustration de certains articles sera étudié en 2020.

Une formation à la rédaction sera mise en place pour les membres de la CLI qui souhaitent proposer des articles.

Une édition sonore pour les malvoyants sera étudiée en collaboration avec la bibliothèque sonore des Alpes-de-Haute Provence (l'Association des Donneurs de Voix).

Une extension géographique de la diffusion du CLIC info au-delà du périmètre PPI, là où l'information est peu présente, sera également étudiée.

B. Exposition

La CLI dispose de l'exposition sur panneaux *La radioactivité, ses utilisations, ses enjeux et ses risques*, conçue par l'ASN et l'IRSN. Elle comprend 80 *roll up* sur le thème de la radioactivité et du nucléaire.

L'exposition est modulable pour s'adapter aux lieux et aux attentes du public. Elle est conçue pour tous ceux qui souhaitent développer la culture de la radioprotection au sein de la population.

La CLI diffusera cette exposition sur le territoire des communes membres de la CLI et au-delà.

Elle sera également présentée à l'occasion des réunions publiques organisées par la CLI.

La CLI réalisera en 2020 des panneaux complémentaires consacrés au Centre CEA de Cadarache, à ITER et à Gammaster. Un groupe de travail sera constitué à cet effet.

C. Animations pédagogiques

La CLI renforcera son action auprès des publics scolaires.

La CLI a élaboré en 2019 les ateliers pédagogiques sur les thèmes suivants :

- Sensibilisation aux risques majeurs
- Découverte des bons réflexes et des différents plans communaux de gestion des risques majeurs (Jouques)
- Le temps du nucléaire
- Le procédé de stérilisation par ionisation à Gammaster

En 2020, ces ateliers seront proposés aux établissements scolaires intéressés ainsi que dans le cadre de la Fête de la Science.

Des actions particulières seront réalisées d'une part avec le collège de Vinon-sur-Verdon sur le fonctionnement d'un Centre opérationnel de gestion de crise (COD), d'autre part avec des établissements scolaires proches de l'installation GAMMASTER à Marseille, en lien avec le fonctionnement de cette INB

Il sera demandé à l'IRSN la fourniture d'appareillages de détection et de mesure Open Radiation (kits à assembler et appareils montés) pour une appropriation (prise en main) d'appareils de mesure dans le cadre des actions de communication vers le public et les scolaires

Des partenariats seront développés avec d'autres acteurs, tels le Cyprès, l'IFFO-RME, Les petits débrouillards, l'IRSN, pour des actions communes auprès des publics scolaires.

D. Organisation de rencontres-débats

Depuis 2017, la CLI organise avec les communes des réunions locales sous la forme de rencontres-débats permettant à nos concitoyens d'exprimer leurs attentes, de poser leurs questions et d'être informés sur les risques et les mesures de protection de la population.

La CLI invite les pouvoirs publics, les exploitants et d'autres acteurs locaux concernés (élus locaux, médecins, pharmaciens, enseignants, etc.) à participer à ces réunions, sachant que la place principale est donnée à la parole du public.

Après Vinon-sur-Verdon en 2017, Rians et Mirabeau en 2018, Jouques et Manosque en 2019, il sera proposé à d'autres communes représentées au sein de la CLI d'accueillir de telles réunions en 2020.

Des contacts seront également pris avec les médiathèques et les associations locales pour mettre en place ce type de rencontres dans le cadre de leurs programmations.

Comme les années précédentes, une réunion publique de plus grande envergure sera consacrée à ITER avec la participation des principaux acteurs du projet : ITER Organization, Préfecture, Agence ITER France.

Les rencontres-débats seront préparées par la CIP et la CET concernée. Une formation à l'animation des réunions publiques sera proposée aux membres de la CLI.

E. Participation à des manifestations diverses

La CLI renouvellera en 2020 sa participation à Assogora, Forum des associations du Pays d'Aix le 2^e dimanche de septembre sur le Cours Mirabeau à Aix-en-Provence, ainsi qu'à la Fête de la Science, en octobre. La CLI pourra participer à d'autres manifestations si des opportunités se présentent.

F. Développement des relations avec les médias locaux

Afin d'assurer une meilleure information du public sur les actions de la CLI, les contacts avec les médias locaux – journaux, radio, TV, etc. – seront développés.

G. FILM D'ANIMATION

Un film d'animation sera réalisé en 2020 pour présenter la CLI sous une forme ludique, dans l'esprit de ceux de l'ANCCLI (les chroniques de Julie et Martin).

4. ETUDES

Pour l'exercice de ses missions, la CLI peut faire réaliser des expertises, y compris des études épidémiologiques, et faire procéder à toute mesure ou analyse dans l'environnement relative aux émissions ou rejets des installations du site (art. L125-24 du code de l'environnement).

En 2020, la mise en œuvre engagée en 2019 d'OPAL sera poursuivie. OPAL est un outil de sensibilisation des acteurs locaux aux enjeux d'une éventuelle contamination environnementale en cas de rejets radioactifs massifs, mis au point dans le cadre d'un partenariat ANCCLI-IRSN. OPAL est mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat avec le CRIGE PACA (Centre Régional de l'Information Géographique de Provence-Alpes-Côte d'Azur), centre de ressources en géomatique au service des organismes publics de la région.

Par ailleurs, la CLI accueillera deux étudiants en stage de master sur les sujets suivants :

- La gestion de l'eau sur le site de Cadarache
- Impact d'une contamination du canal EDF.

Les résultats de ces études seront valorisés sous différentes formes : publication, animation, etc.

5. CONCERTATION

En application du code de l'environnement la CLI est consultée pour avis sur les dossiers et projets relatifs à la création, à la mise à l'arrêt définitif, au démantèlement, au déclassement ou à des modifications notables d'une INB, ainsi qu'aux autorisations de rejets d'effluents des INB.

En cas de consultation de la CLI, les dossiers seront étudiés et l'avis préparé dans le cadre de la CET concernée. Délégation sera donnée au Bureau pour rendre l'avis en application de l'article 7 des statuts.

6. VIE DE L'ASSOCIATION

A. Fonctionnement de l'association

A la suite du séminaire interne qui s'est tenu le 18 décembre 2019 et de l'audit externe prévu en 2020 au titre de la convention pluriannuelle avec l'ASN, le Conseil d'Administration présentera des propositions qui seront soumises à l'Assemblée générale afin d'améliorer le fonctionnement de la CLI.

Pour réduire le nombre de déplacements des membres de la CLI, des outils de vidéoconférence seront mis en place en 2020 pour les réunions de commissions et de groupes de travail.

B. Réunions statutaires

Conformément à l'article R125-72 du code de l'environnement, le rapport d'activité et le compte rendu d'exécution du budget de l'année 2019 seront présentés à l'Assemblée générale, et celle-ci adoptera un programme prévisionnel d'activité et un budget prévisionnel pour 2021. Les comptes 2019 seront soumis à l'approbation l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration et le Bureau de la CLI se réuniront autant que de besoin, pour assurer l'administration de l'association, préparer les réunions de l'Assemblée générale et prendre les décisions qui leur ont été déléguées par l'Assemblée générale.

Le Bureau de la CLI sera renouvelé en octobre conformément aux statuts.

C. Composition de la CLI

A la suite des élections municipales de mars 2020, les communes et intercommunalités représentées au sein de la CLI désigneront leurs nouveaux représentants.

D. Audit externe

En application de l'annexe 3 de la convention pluriannuelle 2017-2020 passée avec l'ASN, la CLI procédera en 2020 à un audit externe afin d'évaluer son action et son fonctionnement.

Les recommandations de cet audit seront prises en compte pour la convention 2021-2024.

E. Accueil d'un service civique

Pour le développement des actions d'information et d'animation de la CLI, la mise en place d'un service civique, destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, sera engagée en 2020 pour une durée de 12 mois.

Un dossier d'agrément sera déposé auprès la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS).

Il donnera lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'État et d'un soutien complémentaire, en nature ou argent, pris en charge par la structure d'accueil, dont le montant sera déterminé par le Conseil d'administration.

Un tuteur sera désigné pour accompagner le service civique.

Patricia SAEZ
Conseillère départementale des Bouches-du-Rhône
Présidente de la CLI